

Menez (du)

CHARLES d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse d'Olivier-Vincent, fils de René du Menez, seigneur de Lézurec, et de Jeanne-Olive Dourdu, en vue de son admission comme page de la petite Ecurie du roi, le 18 juin 1712.

Bretagne, juin 1712, Petite Ecurie

Preuves de la noblesse d'Olivier-Vincent du Menéz de Lézurec, présenté pour être reçu page du roi dans sa petite Ecurie, sous la charge de Monsieur le marquis de Beringhen, premier écuyer de Sa Majesté.

D'azur à une croix d'or et une main dextre d'argent dans le canton dextre du chef de l'écu. Casque.

Olivier-Vincent du Menéz de Lézurec. 1693.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Primelen, évêché de Cornouaille, portant qu'Olivier-Vincent, fils de messire René du Menéz et de dame Jeanne-Olive Dourdu, sa femme, seigneur et dame de Lézurec, naquit le 2, fut ondoyé le 3^e jour de decembre de l'an 1693 et reçut le supplément des cérémonies du batême le 3^e jour de janvier de l'an 1694. Cet extrait délivré le 8^e de juin de la presente année 1712. Signé Le Sicourmat, curé de l'église de Primelen et légalisé.

I^{er} degré, père et mère. René du Menéz III, seigneur de Lézurec. Jeanne-Olive Dourdu, sa femme. 1689. *D'argent à un lion d'azur, la langue et les griffes de gueules.*

Contract de mariage de messire René du Menéz, fils aîné et heritier principal et noble de messire Ives du Menéz, seigneur de Lézurec, de la Sale, de Trébrit, de Kerrouil, et de dame Marguerite du Bouillic, sa femme, dame de la Bégassière, acordé le 26^e de septembre de l'an 1689 avec demoiselle Jeanne-Olive Dourdu, fille aînée et heritiere principale et noble de messire Alexandre Dourdu, chef de nom et des armes de Dourdu, et de dame Jeanne de Kergonoüarn, seigneur et dame de Coateren,



de Trégonec et de Rosmur. Ce contract passé devant Taché, notaire à Chateaulin.

II^e degré, ayeul et ayeule. Ives du Menez II, seigneur de Lézurec. Marguerite du Bouillic, sa femme. 1657. *D'azur à une bande d'argent, accompagnée de deux croissants de meme posés un en chef et un en pointe.*

Contract de mariage de messire Ives du Menéz, seigneur de Lézurec et de Keronou, acordé le 4^e de septembre de l'an 1657 avec demoiselle Marguerite du Bouillic, dame des Portes, fille de messire [fol. 68v] Mathurin du Bouillic, vivant seigneur de Trébrit, du Poux et de la Bégassière, et de dame Jeanne du Poux, sa femme. Ce contract passé devant Guiomar, notaire à Lamballe.

Arrest rendu à Rennes, le 3^e de décembre de l'an 1668 par les commissaires députés par le roi pour la vérification des nobles en Bretagne, par lequel messire Ives du Menéz, seigneur de Lézurec, est maintenu dans la possession de sa noblesse, qu'il avait justifiée depuis l'an 1462. Cet arret signé Malescot.

Partage des biens nobles et gouvernement noble de messire Ives du Menéz, vivant seigneur de Lézurec, de Saint-Jugéan, de Kerrouil et de Kerronou, fait le 17^e de mars de l'an 1656, entre messire Vincent du Menéz son fils et héritier principal et noble, et de dame Marguerite de Brézal, sa veuve, et Ives du Menéz son frère juveigneur, ecuyer, seigneur de la Sale, de Trébit. Cet acte reçu par Poillodec, notaire à Quimper.

III^e degré, bisayeul et bisayeule. Ives du Menez I, seigneur de Lézurec. Marguerite de Brézal, sa femme, 1623. *De gueules à six besans d'or, posés trois, deux et un.*

Contact de mariage de messire Ives du Menez, ecuyer, seigneur de Lézurec, acordé avec demoiselle Marguerite de Brezal, le 12^e de juillet de l'an 1623. Ce contract énoncé dans l'arret des commissaires de Bretagne, reporté ce dessus.

Testament de Vincent du Menéz, seigneur de Lézurec, novice dans le couvent des religieux Capucins de la ville de Quimper, fait le 16^e de juin de l'an 1657, par lequel, entre autres dispositions, il charge dame Marguerite de Brézal, sa mère, douairière de Lézurec, [fol. 69] de faire un emploi avantageux d'une somme qu'il laissait à demoiselle Marguerite de Kerscaö, fille de Pierre de Kerscaö, vivant ecuyer, seigneur de Lodeven, etc. Cet acte reçu par L'Etang, notaire à Quimper.



D'azur à une croix d'or accompagnée au premier canton d'une main dextre d'argent.

Partage noble et de gouvernement noble et avantageux, suivant l'assise du comte Geoffroi, fait le 16^e de septembre de l'an 1641 des biens de nobles hommes Alain du Menéz et de demoiselle Marguerite Gourcuff, sa femme, vivans seigneur et dame de Lézurec et de Kerrouil, entre Ives du Menéz, leur fils aîné et héritier principal et noble, et Julien du Menéz son frère juvigneur, seigneur de Kerronou. Cet acte reçu par Poillodec, notaire à Quimper.

IV^e degré, trisayeul et trisayeule. Alain du Menéz, seigneur de Lézurec. Marguerite Gourcuff, sa femme, 1596. *D'azur à une croix patée d'argent, chargée en cœur d'un croissant de gueules.*

Partage noble donné le 29^e de mai de l'an 1596 par Alain Gourcuff, ecuyer, seigneur de Trémeneç, à demoiselle Marguerite Gourcuff, sa sœur juvigneure, femme de noble homme Alain du Menéz, ecuyer, seigneur de Lézurec. Cet acte énoncé dans l'arrêt des commissaires de Bretagne rapporté ci-dessus.

Partage noble et de gouvernement noble et avantageux des biens de François du Menez, ecuyer, seigneur de Lézurec, et de demoiselle Marguerite de Kernéguez, sa femme, donné le 23^e de mars de l'an 1597 par Alain du Menéz, leur fils aîné et héritier principal et noble, à demoiselles Marie et Hélène du Menéz, ses sœurs juvigneures, dames de Talhoët et de Coëdor. Cet acte [fol. 69v] énoncé dans l'arrêt des commissaires de Bretagne rapporté ci-dessus.

V^e degré, 4^e ayeul et ayeule. François du Menéz, seigneur de Lézurec. Marguerite de Kernéguez, sa femme, 1558. *D'argent à un sautoir de gueules acompagné en chef d'un anneau de mesme, et de trois quintefeuilles aussi de gueules, posées deux en flancs et une en pointe.*

Contract de mariage de René du Menéz, seigneur de Lézurec, acordé le 20^e de janvier de l'an 1558 avec demoiselle Jeanne Roland, veuve de noble Olivier de Kernéguez, à condition qu'au cas qu'il n'eut point d'enfans de ce mariage, demoiselle Marguerite de Kerneguez, sa fille, profiteroit d'une donation qu'elle faisoit en faveur du mariage qui devait se contracter entre la dite Marguerite de Kerneguez et François du Menez, fils aîné et héritier principal et noble dudit René du Menéz et de demoiselle Françoise Trétout, sa première femme, aussitôt qu'ils auroient l'age nubil. Ce contract énoncé dans l'arrêt des commissaires de Bretagne rapporté ci-dessus.

Certificat du service que François du Menéz, ecuyer, sieur de Kerrouil, fils de René du Menéz, ecuyer, sieur de Lézurec, rendoit au roi, en bon équipage d'armes et de chevaux, sous le duc de Montpencier donné au camp de Moulin en Bourdonnois, le onziesme de mars de l'an 1576 par messire Jean de Léaumont, seigneur de Puigaillard, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et grand maréchal général des camps et armées de Sa Majesté. Cet acte signé Puigaillard.

[fol. 70] **VI^e degré, 5^e ayeul et ayeule.** René du Menéz, seigneur de Lézurec. Françoise Trétout, sa femme, 1549.

Contract de mariage de noble René du Menéz, seigneur de Lézurec, acor-dé le 25^e de septembre de l'an 1549 avec demoiselle Françoise Trétout, fille de nobles gens Philippe Trétout et de Marguerite Marion. Ce contract énoncé dans l'arrest des commissaires de Bretagne raporté ci-dessus.

Acord fait le 3^e de mars de l'an 1580 sur le partage que noble homme Roland du Menéz demandoit comme juvigneur à René du Menéz son frère aîné et heritier principal et noble, tant dans les biens nobles et de temps immémorial gouvernés noblement et avantageusement, suivant l'assise du comte Geoffroi, de noble gens René du Menéz que dans ceux de demoiselle Marie du Fou, sa femme, leurs père et mère, vivans seigneur et dame et Lézurec, etc. Cet acte reçu par Kerlozec, notaire à Quimper.

Acord fait le 22^e de mars l'an 1566 entre nobles gens Jaques du Menéz et René du Menéz, seigneur de Lézurec, sur le partage des successions nobles et de gouvernement noble et avantageux de Jean du Menéz et de Perronelle Liziart, sa femme, leur ayeul et ayeule, vivans seigneur et dame de Lézurec. Cet acte reçu par Nédelec, notaire à Quimper.

[fol. 70v] Partage des successions de nobles gens Jean du Menez, vivant seigneur de Lézurec, et de Perronelle Liziart, sa femme, fait le 20^e de fevrier de l'an 1521 entre René du Menéz leur fils aîné, et Roland du Menéz, son frère, à condition de tenir de lui à homme de bouche et de mains, et à foi homage, comme juvigneur, l'assiette de 5 livres de rente qu'il lui faisoit dans cette succession. Cet acte reçu par Pencoët, notaire à Pontecroix.

Nous Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge général des armes et des blazons et garde de l'armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres nobles militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi et à messire Jaques de Beringhen, comte de Châteauneuf, premier ecuyer de Sa Majesté, commandeur des ordres et gouverneur des citadelles de Marseille, qu'Olivier-Vincent du Menéz de Lézurec a la noblesse nécessaire pour être reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa petite ecurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le samedi dix huitieme jour du mois de juin de l'an mil sept cent douze.

Signé d'Hozier. ■